

Monsieur le sous-directeur,

Je me permets de vous solliciter pour savoir si vous avez prévu de diffuser des consignes pour la reprise des cours théoriques en présentiel au sein des établissements d'enseignement de la conduite automobile;

En effet, plusieurs DPCSR se font échos d'informations d'auto-école sur une reprise dès demain de cette activité.

Je souhaite porter à votre connaissance ces informations afin d'éviter que les DPCSR en charge des bureaux éducation routière ne soient informés de cette éventuelle réouverture après les auto-écoles.

Il serait opportun que l'information, si elle était avérée, provienne des services de l'État.

Vous remerciant par avance pour l'intérêt que vous porterez à ma demande.

--

Christophe Nauwelaers
Secrétaire Général
UNSA-SANEER